

# Memoris

OBJECTIF : 8 ANS DE REVENUS ÉLEVÉS



- ⚡ 2 coupons garantis de 8 %
- ⚡ 2 effets innovants pour dynamiser et sécuriser les coupons variables
- ⚡ 2 solutions pour garantir le capital

Période de commercialisation : du 2 octobre 2006 au 18 janvier 2007

Code ISIN FR0010363440

Documentation communiquée à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son règlement général

**Bénéficiez dès votre souscription  
d'une rémunération attractive de 5 % annuels  
prorata temporis jusqu'au 18 janvier 2007**  
*(rémunération d'ores et déjà incluse dans le prix de souscription)*

**PRIVALTO**  
VOTRE PARTENAIRE PRIVILÉGES

# MEMORIS

Dynamiser les performances  
et sécuriser des revenus élevés  
pendant 8 ans



## 8<sup>0%</sup> assurés la 1<sup>ère</sup> année et la 2<sup>ème</sup> année

Memoris verse à la fin de la 1<sup>ère</sup> et de la 2<sup>ème</sup> année un coupon garanti de 8 %, quelle que soit l'évolution des marchés financiers.

## A partir de la 3<sup>ème</sup> année : 2 effets innovants pour calculer les coupons variables

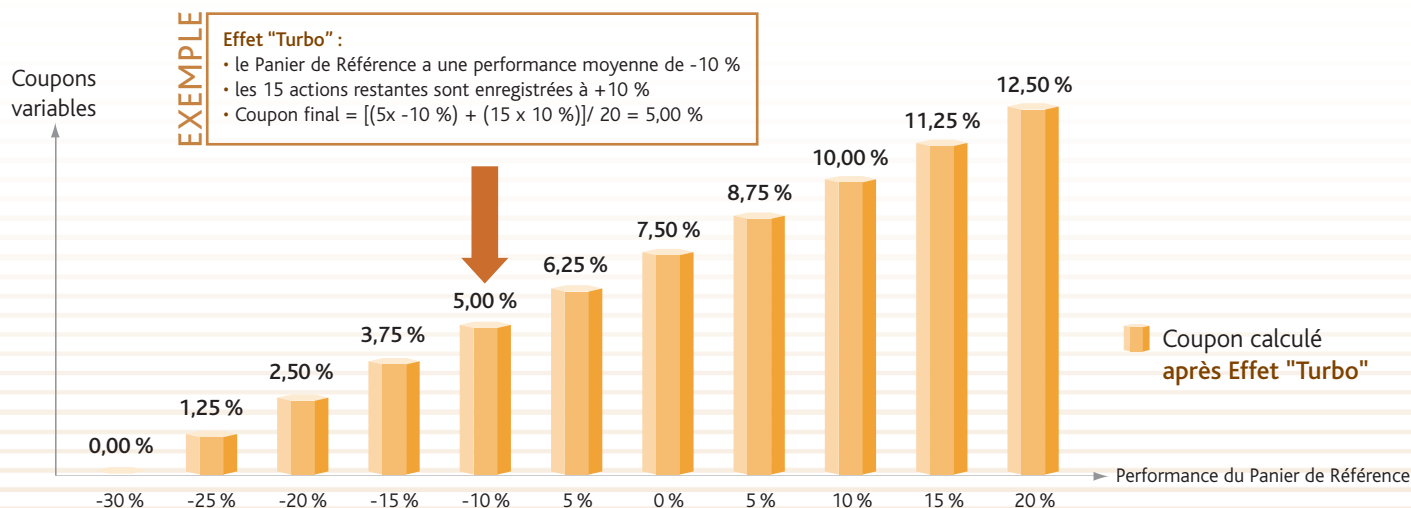
Les coupons variables sont calculés en fonction de la performance (*depuis la date initiale*) d'un panier de 20 actions internationales.

### L'effet "1 Turbo"

Le coupon est égal à la performance moyenne des 20 actions, bonifiée grâce au mécanisme suivant :

- Les 5 actions les moins performantes du panier (*Panier de Référence*) sont prises en compte à leur performance réelle, sans être plafonnées si elles sont en hausse
- Les 15 actions restantes du panier sont enregistrées à +10 %, quelle que soit leur évolution et même si elles sont en baisse

 **Point Fort** : les coupons sont dynamisés en cas de performance stable ou baissière et ne sont pas plafonnés en cas de hausse.



## Des simulations remarquables

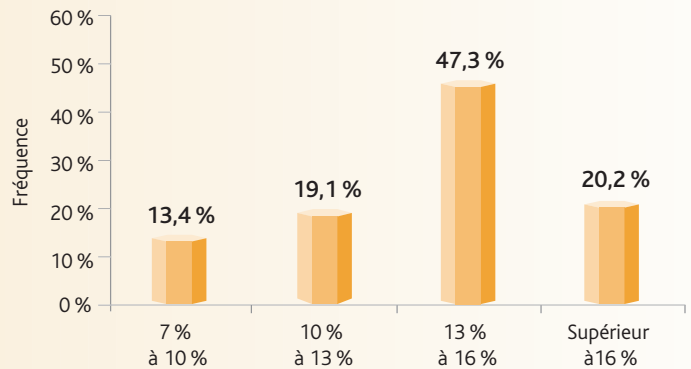
1979 simulations ont été réalisées de janvier 1991 à juillet 2006.

- Dans plus de 86 % des cas, les rendements annuels sont **supérieurs à 10 %**
- Dans 99,2 % des cas, la garantie en capital est **activée en année 3**
- Dans les 0,8 % de cas restants, elle est **activée en année 4**

Rendement Annuel Minimum	Rendement Annuel Moyen	Rendement Annuel Maximum
7,12 %	13,80 %	19,01 %

Hors frais et fiscalité applicables au cadre d'investissement

Distribution des Rendements Annuels

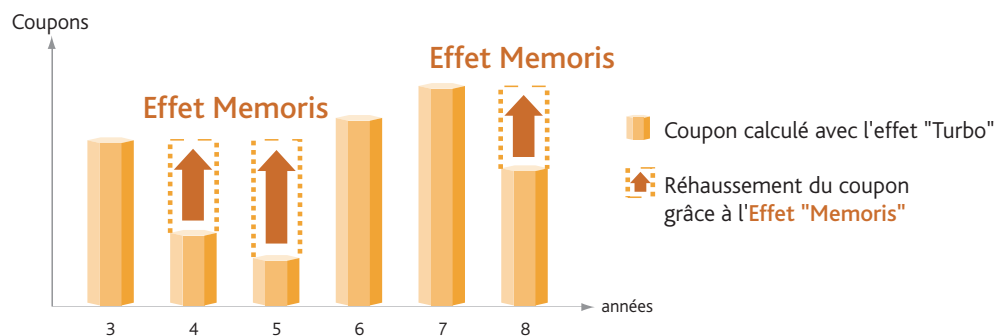


## L'effet "2Memoris"

A partir de la 4<sup>ème</sup> année, chaque coupon variable est au minimum égal au coupon versé l'année précédente.



**Point Fort :** une seule année performante permet donc de sécuriser des revenus élevés jusqu'à l'échéance des 8 ans !



## A partir de l'année 3, deux solutions pour garantir le capital à l'échéance

Le capital est **définitivement garanti** à l'échéance dès qu'un coupon variable d'au moins 4 % est versé.

Sinon il suffit qu'à chaque date de constatation annuelle à partir de l'année 3, le Panier de Référence ne baisse pas de plus de 50 % pour récupérer 100 % du capital à maturité. Dans le cas contraire, l'investisseur peut être remboursé d'un montant inférieur à celui initialement investi (si, à l'échéance, la performance du Panier de Référence est négative, celle-ci sera alors imputée sur l'investissement initial).



**Points Forts :**

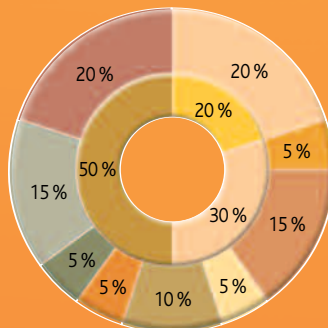
- Même en cas de forte baisse des marchés, jusqu'à 50 %, vous bénéficiez d'une protection efficace de votre capital
- A partir de l'année 3, le versement d'un coupon de 4 % permet d'activer définitivement la garantie en capital et d'assurer un revenu minimum de 4 % les années suivantes, grâce à l'Effet Memoris

Les données chiffrées utilisées dans les exemples ci-dessus n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme de Memoris. Elles ne préjugent rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre d'acheter ou de vendre ce produit, ou, une offre ou une demande de conclure une transaction commerciale de la part de l'une des sociétés du Groupe BNP Paribas. Les simulations ci-dessus ont été réalisées de bonne foi par le Groupe BNP Paribas à titre d'information uniquement. Elles sont basées sur divers paramètres sélectionnés par le Groupe BNP Paribas qui tiennent compte des données historiques ne préjugant rien de l'évolution future de la performance des Obligations. Les sociétés du Groupe BNP Paribas déclinent toute responsabilité (i) quant à la pertinence, l'exactitude ou l'opportunité des informations contenues, ces dernières n'ayant aucune valeur contractuelle et, (ii) pour toute erreur ou omission dans le calcul ou lors de la diffusion de ces simulations. Les sociétés du BNP Paribas ou l'un quelconque de leurs dirigeants ou salariés ne sauraient être tenues pour responsable d'une perte quelconque résultant de façon directe ou indirecte de la consultation ou de l'utilisation de ces simulations. Ces simulations ne sauraient être considérées comme une offre d'acheter ou de vendre ce produit, ou, une offre ou une demande de conclure une transaction. Elle ne constitue en aucun cas un conseil d'investissement, ni un conseil d'ordre financier, fiscal, juridique ou comptable.

Actions	Zone	Secteur
AIR LIQUIDE	EUROPE	Chimie
BASF	EUROPE	Chimie
BNP PARIBAS	EUROPE	Banque
ENI	EUROPE	Energie
HSBC HOLDINGS	EUROPE	Banque
LVMH	EUROPE	Luxe
NOVARTIS	EUROPE	Pharmacie
RENAULT	EUROPE	Automobile
SOCIETE GENERALE	EUROPE	Banque
TOTAL	EUROPE	Energie
BANK OF AMERICA	ETATS-UNIS	Banque
CONOCO PHILIPS	ETATS-UNIS	Energie
EXXON MOBIL CORPORATION	ETATS-UNIS	Energie
PEPSICO	ETATS-UNIS	Grande distribution
PROCTER & GAMBLE	ETATS-UNIS	Grande distribution
UNITED PARCEL SERVICE	ETATS-UNIS	Transports
HONDA MOTOR	ASIE	Automobile
SAMSUNG ELECTRONICS	ASIE	Equipement électronique
TAKEDA CHEMICAL INDUSTRIES	ASIE	Chimie
TOYOTA MOTOR	ASIE	Automobile

## Un Panier de 20 grandes valeurs internationales

20 actions ont été sélectionnées pour leur appartenance aux plus grandes capitalisations boursières mondiales. Elles représentent les secteurs clés de l'économie sur les trois grandes places financières : Europe, Etats-Unis et Asie.



### REPARTITION SECTORIELLE ET GEOGRAPHIQUE

- Banque
- Luxe
- Chimie
- Electronique
- Grande distribution
- Pharmacie
- Transports
- Automobile
- Energie
- Asie
- Europe
- Etats-Unis

## Termes et conditions indicatifs

Type : Obligation de droit français à capital non garanti Émetteur : BNP Paribas SA (S&P AA/ Moody's Aa2) Cotation : Bourse de Luxembourg Période de souscription : du 2 octobre 2006 au 18 janvier 2007 Prix de souscription : entre 98,52 % (le 02/10/2006) et 99,99 % (le 18/01/2007) Rémunération pendant la période de souscription : 5 %/an, d'ores et déjà incluse dans le prix de souscription Date initiale de relevé des cours des actions du panier : 19 janvier 2007 Date échéance : 19 janvier 2015 Après la période de souscription, Memoris est disponible à l'achat comme à la vente sur le marché secondaire Commission de rachat : 0,50 % jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2007, Néant à partir du 1<sup>er</sup> février 2007 Devise : EUR Valeur Nominale : 1 000 Euros Liquidité : quotidienne Code ISIN : FR0010363440

### Avantages

- Un revenu garanti de 8 % la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> année
- Effet Turbo permettant de sécuriser 15 actions à +10 %
- Effet Memoris permettant de sécuriser, et ce jusqu'à la fin du produit, des revenus annuels dès la 3<sup>ème</sup> année
- Deux solutions pour garantir le capital à échéance

### Inconvénients

- Non redistribution des dividendes versés par les actions du panier
- La composition du Panier de Référence pourra entraîner une sous performance du panier par rapport aux principaux indices mondiaux
- Risque de perte en capital à l'échéance si le Panier de Référence baisse de plus de 50 % à une date de constatation annuelle, et qu'aucun coupon de 4 % n'a été versé depuis l'année 3
- En cas de hausse élevée, les meilleures actions sont plafonnées à 10 % de performance

Une équipe dédiée est à votre disposition

0 810 00 40 30

PRIX APPEL LOCAL

Consultez les cotations quotidiennes et toute information complémentaire sur le site dédié [www.privalto.fr](http://www.privalto.fr)

Memoris (ci-après les "Obligations") sont des Obligations à capital non garanties cotées en Bourse de Luxembourg pouvant être utilisées comme valeurs de référence de contrats d'assurance-vie libellées en unités de compte. Le Groupe BNP Paribas ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance vie sur Memoris. Les investisseurs devront procéder à leur propre analyse des risques et devront, si nécessaire, consulter préalablement leurs propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel. En particulier, lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance vie sur Memoris en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les adhérents audit contrat doivent être conscients d'encourir en certaines circonstances le risque de recevoir une valeur de remboursement de leurs versements ainsi effectués inférieure à celle de leurs montants initiaux. Memoris est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre d'un contrat d'assurance vie et ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'instrument financier sous-jacent qui est présenté dans cette brochure. Chaque personne a pris note qu'il lui appartient d'étudier et d'évaluer les risques, les avantages et la faisabilité de la transaction. Le Groupe BNP Paribas ne donne aucune garantie et ne fait aucune recommandation à cet égard. BNP Paribas attire l'attention des investisseurs sur le fait que le capital des Obligations décrites dans cette brochure n'est pas garanti ce qui peut impliquer pour les investisseurs une perte partielle voire totale du capital initialement investi et recommande, conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF, de lire attentivement la rubrique "facteurs de risques" du prospectus. Chaque personne reconnaît expressément que les sociétés du Groupe BNP Paribas, ne sont pas des conseils juridiques, fiscaux ou comptables. Aussi, il appartient à chaque personne d'obtenir tous les conseils qu'il estimera nécessaire notamment auprès de ses conseillers. L'émission des Obligations, n'a pas constitué une opération par appel public à l'épargne dans la mesure où elle a été adressée à un investisseur qualifié au sens du droit positif français (BNP Paribas Arbitrage SNC). La cession des Obligations par BNP Paribas Arbitrage SNC, en tant que preneur ferme des Obligations pourra intervenir par voie d'appel public à l'épargne en France conformément aux dispositions de l'article L 411-1 du Code Monétaire et Financier, du fait de l'envoi par la Commission de Surveillance du Secteur Financier à l'Autorité des Marchés Financiers d'un certificat d'approbation conformément aux dispositions des articles 17 et 18 de la directive 2003/71 du 4 novembre 2003 dite Directive Prospectus. Le prospectus d'émission des Obligations a été approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, autorité de tutelle luxembourgeoise, le 25 août 2006.